

***Précis de ce qui a été produit par le Ch. Desroches
depuis le 23 avril 1773 jusqu'à ce jour***

[mars-avril 1774]¹

Un document des Archives départementales d'Eure et Loir. Fonds Grandet-Bailly, cote 15J30.]

M. Poivre dans son mémoire apologétique² qu'il a rendu public dans tout Paris, dans les éclaircissements qu'il a fournis à Messieurs les commissaires établis par le Roi, enfin par l'organe de toutes les personnes qui lui sont dévouées, a rejeté tous les vices de son administration sur l'ascendant qu'il prétend que me donnait sur lui la confiance du Ministre, ascendant qui, dit-il, ne lui permettait pas de résister à mes volontés au gré desquelles j'ai tout bouleversé dans la colonie.

Ce prétendu ascendant n'a jamais été confirmé par aucun titre qui me permit d'employer l'autorité pour régler la conduite de M. Poivre dans les points d'administration qui le regardaient privativement. S'il eut été de cette nature l'intendant n'en était pas moins obligé de me demander des ordres par écrit dans les faits qui l'auraient regardé, et dans lesquels il eut été en contradiction avec moi. C'était le seul moyen de me rendre responsable des opérations étrangères à ma place.

En décembre de la même année, je voyais plus clair et je réitérai la même demande avec de vives instances. Je les ai portées depuis jusques à l'importunité. J'étais accablé du fardeau insoutenable à une âme honnête de me voir environné de maux, et de n'y pouvoir pas remédier. Quoique j'aie pu faire il m'a fallu les supporter jusques au 23 août 1772 ; c'est-à-dire deux ans après mes premières sollicitations.

Je suis parti de la colonie le 29 octobre de la même année. Je suis arrivé au cap de Bonne Espérance vers le milieu de janvier 1773³. J'y ai été retenu pendant trente-quatre jours. M. Poivre y était arrivé environ trois semaines avant moi. Cela devait naturellement m'importer fort peu, cependant il avait tout préparé pour m'y procurer tous les désagréments possibles. Il n'avait pas craint pour remplir ses vues de vengeance de compromettre le crédit de la nation. Ses propres discours et ceux qu'il faisait tenir par ses émissaires, jusques parmi le peuple hollandais devaient naturellement produire cet effet.

Je n'y opposai que de l'honnêteté et de la dignité. La vérité aidée de ces moyens simples perça bientôt. Je regagnai pour la nation toute la considération que M. Poivre lui avait fait perdre. On m'en a témoigné une personnellement plus grande dans cette colonie que l'on n'en a jamais accordé à aucun étranger, et en vérité, l'avilissement dans lequel mon ennemi tomba ne fut point un ouvrage prémédité ni conduit par moi. Il tomba dans la fosse qu'il avait creusée. Messieurs les commissaires ont entre les mains le détail de ce qui s'est passé dans cette relâche.

J'arrivai à Brest le 12 avril 1773. Je me rendis sur le champ, et malgré une violente attaque de goutte auprès du ministre. J'eus l'honneur de le voir le 23 du même mois. J'avoue que je m'attendais à

¹ Date justifiée par une note en page 3.

² Mémoire de Poivre : *Etat dans lequel j'ai remis la colonie de l'Isle de France à mon successeur.*

³ Desroches se mélange les dates, voir lettre du 14.4.73 : Poivre était arrivé au Cap le 24 novembre. Desroches écrit être arrivé au Cap (Table-Bay) le 13 décembre, soit effectivement près de 3 semaines après Poivre. Il y est resté 34 jours, il est donc parti vers le 15-16 janvier. Sa traversée a duré 86 jours il arrive à Brest le 12 avril. C'est correct, simplement dans ce texte, Desroches confond l'époque de son arrivée au Cap avec celle de son départ du Cap. (Dates confirmées dans la lettre de Desroches de Brest du 14 avril 1773)

des témoignages de satisfaction de sa part, j'osais me flatter même d'obtenir des grâces du Roi après 39 ans de services, j'ose dire, distingués. (Messieurs les commissaires en ont vu des preuves non suspectes et non interrompues depuis 29 ans.) Après un zèle aussi infatigable que pur pendant quatre ans et demi écoulés depuis ma nomination au gouvernement des Isles de France et de Bourbon, quel fut mon étonnement lorsque M. de Boynes me dit que l'on m'imputait la déprédation des finances et tous les désordres réels de l'administration de la colonie ! Je ne pus disconvenir du désordre et de la déprédation, mais j'étais armé de preuves contre toute imputation que l'on pouvait m'en faire. Ma surprise augmenta lorsque le ministre me dit que M. Poivre m'en accusait formellement, lui qui avait fait tout le mal. J'avais ce fait, je le soutiens encore, je l'ai déjà prouvé. Je peux en renouveler les preuves, et elles existeront éternellement contre lui. Je dis plus, le coupable doit être puni exemplairement et, si l'on avait pu prouver que ce fût moi, j'aurais eu le courage d'appeler les coups sur ma tête parce que de cet exemple, devenu nécessaire, dépend le salut de toutes les colonies du Roi. D'un autre côté l'ordre des personnes susceptibles de places pareilles à celles que j'ai occupées, doit réclamer cet exemple au défaut duquel personne ne peut sans compromettre son honneur accepter de semblables emplois. Qui pourrait honnêtement et sagement s'exposer à tout ce que j'essuie depuis un an. J'ai été accusé fausement. Si le calomniateur n'est pas puni, si je ne suis pas vengé, où et comment les sujets fidèles du Roi, et les hommes en place seront-ils en sûreté ?

Le ministre ordonna à un premier commis de me communiquer les lettres de M. Poivre afin que j'y répondisse. Dès l'instant même, je me préparai à obéir. Je pris seulement la liberté d'assurer le ministre que tandis que M. Poivre encore absent était exposé aux événements de la mer, et hors de défense, je ne me permettrais pas de l'attaquer autrement qu'en détruisant ses fausses imputations, et en les rejetant sur lui, toujours preuves en main. C'est suivant ce principe que je travaillai avec M. Auda, et que je produisis 18 articles dont quelqu'uns très étendus. Je détruisis victorieusement toutes les impostures de M. Poivre.

Enfin il arriva à Brest. Dès que j'en eus la nouvelle je produisis un aperçu de tous les torts que je lui avais connus pendant toute son administration. Aussitôt qu'il fut rendu à Versailles, par un écrit daté du 2 juillet je l'inculpai gravement sur cinq points dont jamais il ne se lavera. Telle a été exactement ma marche.

Je me vis donc pour la première fois réduit à me justifier à l'âge de 54 ans révolus. J'avoue que je ne sais pas jouer ce rôle. Je croyais voir tous les yeux tournés sur moi. Rien à la vérité ne m'était plus facile que de déterminer tous les suffrages en ma faveur. Je n'avais qu'à parler et prouver. Cela m'était défendu de la part du Roi. J'ai passé ma vie à faire des sacrifices à mon Maître, mais j'avoue que je n'en ai jamais fait un qui m'ait tant coûté, ni qui m'ait été si méritoire. Cependant tout céda à mon respect pour la volonté de Sa Majesté. Je me tus et je laissai le public en penser ce qu'il voudrait. Les mêmes ordres m'ont tenu jusqu'à ce jour dans la même souffrance, et il n'est pas une âme honnête qui ne sente toute l'horreur de ma situation. Les campagnes les plus longues et les plus dures, les plus terribles événements de la mer et de la guerre que je brave et que j'essuie depuis quarante ans, n'ont rien de comparable à ce que je souffre depuis un an. J'ai cependant obéi sans murmurer, et malgré les reproches souvent amers de mes parents, de mes amis, de mes camarades dans le corps respectable où j'ai blanchi avec leur estime, il m'est odieux de présenter un front équivoque, et j'ose dire qu'il est contraire au bien du service du Roi de prolonger une indécision aussi cruelle, et l'incertitude du public dans une affaire sur laquelle la France et les colonies du Roi ont les yeux depuis longtemps et qui est actuellement toute instruite.

Quelle a été la conduite de M. Poivre vis-à-vis du silence que j'ai gardé, et qui lui avait été ordonné comme à moi ? Il a répandu dans tout Paris un Mémoire apologétique qui semblait destiné pour le ministre seul. J'y suis déchiré d'autant plus hardiment qu'il était assuré de mon obéissance aux ordres du Roi, et que je me tairais en conséquence. Il y a fait ajouter mille propos auxquels je n'ai pas plus répondu.

J'ai fait voir à Messieurs les Commissaires toute l'indécence de ce mémoire. J'ai fait sentir toutes les faussetés qu'il contient, mais le public ne fait attention qu'à l'agrément du style de M. Poivre, aux imputations injurieuses que son mémoire renferme contre moi, et aux éloges qu'il se donne lui-même. Mes répliques ne sont pas connues de ce public qui me condamne à cause de cela-même que je ne réponds pas devant lui à qui M. Poivre a parlé.

Je termine ce précis par une exposition succincte des pièces que j'ai produites. Elles sont au nombre de cent cinquante cinq, et toutes sont étayées de preuves incontestables. Je les divise en six classes. Savoir.

1°. Quatorze pièces relatives aux finances. Je démontre qu'elles ont été mal administrées, que je n'ai eu aucun pouvoir, aucun ascendant dans cette partie, que même je n'ai eu connaissance que des maux qui ont résulté de l'abus que l'on en a fait, mais aucune communication de la manière dont on les a employées.

2°. Soixante seize pièces concernant l'administration. J'y expose mes vues, j'attaque les principes et les motifs de M. Poivre. Je démontre les avantages qui ont résulté de mes opérations, et les maux qui ont résulté des contradictions qui m'ont été suscitées. Je me flatte que mes vues ont été bonnes et avantageuses au bien du service du Roi et aux progrès de la colonie. Je crois même que l'on ne peut pas se dissimuler le bien réel que j'ai fait relativement à l'un et à l'autre. Mais comme ceci est une affaire d'opinion, je ne peux répondre que de mon zèle et de la pureté de mes intentions. A ces deux égards, j'ose dire que je suis sans reproche.

3°. J'ai produit trente trois pièces relatives à la partie militaire. Il est assez étonnant que M. Poivre se soit engagé dans des discussions sur cette matière. Par cette conduite il m'a mis sur mon terrain, et je crois en avoir profité avec avantage. Au moins est-il vrai que je suis intimement persuadé que mes projets dans ce genre sont les seuls capables de conduire la colonie à sa véritable destination, et à l'y maintenir.

4°. Pour répondre à de fausses imputations de la part de M. Poivre sur le prétendu despotisme dont il a essayé de m'inculper, j'ai produit neuf pièces qui prouvent que je n'ai jamais agi en administration commune sans me concerter avec lui, et tous les actes de cette espèce revêtus de la signature de M. Poivre prouvent la fausseté de ses assertions et la sagesse de ma conduite. Quant aux parties de l'administration qui me regardaient privativement, il n'y a point un fait qui ne démontre la dignité et en même temps la circonspection avec lesquels j'ai employé le pouvoir qui m'était confié.

5°. Indépendamment des calomnies et des injures que M. Poivre a accumulées contre moi dans presque tous ses écrits, il y a des productions entières de sa part qu'il a consacrées à ce genre. J'y ai répondu en sept articles. Comment qualifier sa conduite à cet égard ? Où peut-il avoir puisé les grossièretés qu'il y articule, et les expressions qu'il y emploie ? Que penser de lui lorsqu'il ose les proférer devant un tribunal respectable ? Que conclure enfin lorsque la fausseté de ses imputations et de ses qualifications est démontrée ? Je ne me permettrai pas de résoudre ces objections. Mais quoique j'y sois violemment outragé, je le suis encore moins personnellement que ne l'est la place que j'occupais, et l'autorité qui m'était confiée. J'en ai demandé vengeance, elle m'est due. Elle est encore plus nécessaire à la sûreté et à la dignité des places que le Roi confie, et surtout dans des pays où la chaleur excessive du climat exalte facilement les têtes et peut les porter à de très grandes extrémités, si l'on attaque une fois, si même on laisse affaiblir le sentiment du respect dû à celui qui commande pour le Roi. Tout a été employé contre moi pour porter les esprits aux plus grands excès. J'ai su les contenir, mais en vérité cela n'était pas aisé.

6°. J'ai réunis dans la dernière classe seize pièces parmi lesquelles est le compte détaillé de mon administration. On peut le regarder comme un journal par le détail que j'y ai mis, et par l'attention que j'ai eue de placer tous les faits dans leur ordre de dates depuis le moment de mon arrivée jusqu'à celui où j'ai quitté la colonie. Finances, administration, autorité, objets militaires, procédés personnels, tout y est traité, tout est fondu ensemble, et je crois n'y avoir rien omis d'essentiel⁴.

J'ai encore compris dans cette classe mes réponses au mémoire secret de M. Poivre où il se loue sans mesure et où il ne cesse de m'injurier. J'ai réduit à sa juste valeur l'éloge qu'il fait de lui-même, et je me suis borné à demander justice de ses injures sans y répondre. J'ai d'ailleurs éclairci tous les points d'administration qui sont singulièrement embrouillés et dénaturés dans le mémoire secret de M. Poivre.⁵

⁴ Parmi ces 16 pièces, nous en avons transcrit une seule, le volumineux Mémoire justificatif de l'administration du chevalier Desroches, daté du 28 février 1774. Cette date permet de dater le présent mémoire de mars ou avril 1774.

⁵ Datée du 11 décembre 1773 : Version commentée par Desroche du rapport de Poivre : *Etat dans lequel j'ai remis la colonie...*

J'ai placé dans le même ordre mes observations sur les éclaircissements donnés par M. Poivre, tout y est défiguré, son écrit est plein de faussetés et de nouvelles injures contre moi. Dans le mien, j'ai tout ramené à la vérité et j'y ai observé la modération que me prescrivait le respect dû à Messieurs les commissaires. Dans cette classe encore sont comprises cinq autres pièces qui contiennent mes réponses à cinq imputations vagues de M. Poivre. Je les ai réfutées ainsi que tout le reste, et toutes vagues et étrangères à la chose qu'elles sont, je ne me suis pas cru permis de les laisser sans répliques.

Les huit autres pièces sont des représentations à Messieurs les commissaires sur ma situation dans cette affaire. Il y en a quelques unes très importantes, et enfin il y en a une seule sur mes intérêts pécuniaires. Ma pauvreté et encore plus le désir de satisfaire mes créanciers m'ont forcé aux représentations que contient cet écrit.

J'ajouterai peu d'observations à ce précis. Je me bornerai à celles-ci.

1°. Il m'a été défendu de publier aucune défense, tandis que j'ai été en butte à tous ce qui a été répandu contre moi dans le public.

2°. Il m'a été également défendu de prendre un Conseil. D'après le 1^{er} ordre celui-ci était indispensable puisque je n'aurais pas pu sans cela être responsable du secret que j'ai gardé scrupuleusement. Mais il en a certainement résulté que mes productions doivent pécher par le style, et par la forme. J'y ai suppléé autant que j'ai pu par la vérité la plus exacte et par la simplicité avec laquelle j'ai exposé les faits.

3°. Il m'a été expressément défendu de communiquer avec M. Dumas ni de l'interpeller. Cependant d'un côté M. Poivre eut été convaincu dès le 1^{er} instant de tous ses torts par l'intervention de mon prédécesseur. D'un autre côté, M. Poivre a attaqué M. Dumas de la manière la plus outrageuse dans presque tout ce qu'il a produit dans cette affaire, et il n'a pas pu repousser des traits mortels qui lui ont été lancés clandestinement.

Enfin les mêmes défenses ont certainement été faites à M. Poivre qui malgré cela n'a point cessé d'interpeller dans ses écrits M. Dumas et de l'attaquer avec une violence inouïe.

J'observerai encore que j'ai produit il y a peu de jours une pièce dans laquelle je rends un compte fidèle et démonstratif de tout ce que j'ai fait pour obéir à l'arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté. Cette pièce est très courte mais elle est d'une importance majeure à ma cause. Elle est sous la cote Z.6. On peut y voir que j'ai rempli complètement les volontés du Roi.

=====